

**Commission de transport Ontario Northland**  
**États financiers consolidés**  
**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025**

# Commission de transport Ontario Northland

## États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

---

### Table des matières

<b>Responsabilité de la direction</b>	<b>2</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>3</b>
<b>États financiers</b>	
État consolidé de la situation financière	<b>5</b>
État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net	<b>6</b>
État consolidé des flux de trésorerie	<b>7</b>
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	<b>8-30</b>

---

## Responsabilité de la direction

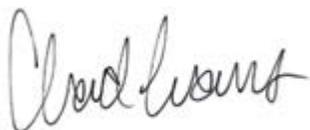
---

La direction de la Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés et des autres informations incluses dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La préparation d'états financiers consolidés fait nécessairement appel au jugement et aux meilleures estimations de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations liées à la période courante ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel concorde avec les états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles comptables internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte et fiable, que les actifs et passifs de la Commission sont correctement comptabilisés et que les actifs sont protégés.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard du contrôle interne et de la présentation de l'information financière. Elle se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour s'assurer que chacun s'est acquitté de ses responsabilités. Les présents états financiers consolidés ont été révisés et approuvés par la Commission.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par la vérificatrice générale de l'Ontario, dont la responsabilité est d'exprimer une opinion sur la fidélité de l'image donnée par ces états financiers consolidés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant qui suit présente l'étendue de l'examen de l'auditeur et son opinion.



Chad Evans  
Directeur général



Sean Conroy  
Directeur général de l'administration

North Bay (Ontario)  
Le 8 juillet 2025

## Rapport de l'auditeur indépendant

### À la Commission de transport Ontario Northland

#### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la Commission de transport Ontario Northland (la « Commission »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et les états consolidés des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Commission au 31 mars 2025, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Je suis indépendante de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Commission a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)  
Le 8 juillet 2025

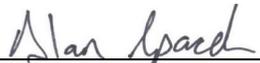
**Commission de transport Ontario Northland**  
**État consolidé de la situation financière**  
(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2025	2024
<b>Actifs</b>		
<b>À court terme</b>		
Trésorerie	13 995 \$	28 827 \$
Débiteurs ( <i>déduction faite d'une provision de 2 954 \$; 300 \$ en 2024</i> )	42 521	33 691
Stocks	49 892	39 517
Charges payées d'avance	2 286	2 062
	<u>108 694</u>	<u>104 097</u>
<b>Trésorerie affectée</b> (Notes 3 et 6)	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
<b>Immobilisations</b> (Note 4)	<u><b>847 996</b></u>	<u><b>692 516</b></u>
	<b>958 690 \$</b>	<b>798 613 \$</b>
<b>Passifs et actif net</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	54 202 \$	45 220 \$
Revenus reportés	16 738	33 576
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 8)	123	117
	<u>71 063</u>	<u>78 913</u>
<b>Apports reportés</b> (Note 6)	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations</b> (Note 7)	<b>785 946</b>	<b>626 002</b>
<b>Dette à long terme</b> (Note 8)	<b>686</b>	<b>809</b>
<b>Obligation constituée au titre des avantages autres que de retraite</b> (Note 5)	<b>81 843</b>	<b>82 292</b>
<b>Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations</b> (Note 9)	<b>2 973</b>	<b>2 890</b>
<b>Passif au titre des sites contaminés</b> (Note 10)	<u><b>3 799</b></u>	<u><b>4 071</b></u>
	<b>948 310</b>	<b>796 977</b>
<b>Actif net</b>		
Non affecté	<u>10 380</u>	<u>1 636</u>
	<b>958 690 \$</b>	<b>798 613 \$</b>

Éventualités (Note 13)

Engagements (Note 14)

Approuvé au nom de la Commission :

 Président

 Vice-président

**Commission de transport Ontario Northland**  
**État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net**  
(en milliers de dollars)

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Revenus</b> (Note 12)		
Subventions de fonctionnement et autres	127 769 \$	108 484 \$
Apports du gouvernement (Note 11)	89 250	59 802
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (Notes 7 et 20)	<u>27 178</u>	<u>25 303</u>
	<u>244 197</u>	<u>193 589</u>
<b>Charges</b> (Note 12)		
Main-d'œuvre et avantages sociaux (Note 5)	99 540	82 851
Matériaux et pièces	43 953	35 980
Services	26 457	18 463
Charges administratives et autres charges (Note 16)	15 198	9 032
Frais de technologie	8 468	4 836
Fournitures et matériel	6 677	5 393
Avantages sociaux futurs (Note 5)	4 160	1 363
Charge de désactualisation (Note 9)	86	112
Intérêts sur la dette à long terme (Note 8)	43	48
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(713)
Amortissement des immobilisations (Note 20)	<u>30 871</u>	<u>29 475</u>
	<u>235 453</u>	<u>186 840</u>
<b>Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice</b>	<b>8 744 \$</b>	<b>6 749 \$</b>
<b>Actif net (déficit), au début de l'exercice</b>	<b>1 636 \$</b>	<b>(5 113) \$</b>
<b>Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice</b>	<u>8 744</u>	<u>6 749</u>
<b>Actif net, à la fin de l'exercice</b>	<b>10 380 \$</b>	<b>1 636 \$</b>

**Commission de transport Ontario Northland**  
**État consolidé des flux de trésorerie**  
(en milliers de dollars)

<b>Pour l'exercice terminé le 31 mars</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)</b>		
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des revenus sur les charges pour l'exercice	8 744 \$	6 749 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	30 871	29 475
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(27 178)	(25 303)
Charge de désactualisation	86	112
Modification de l'estimation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	(40)	(190)
(Recouvrement) provision pour les sites contaminés	(272)	-
Gain sur disposition d'immobilisations	-	(713)
Charges au titre des avantages autres que de retraite (Note 5)	4 160	1 363
	<b>16 371</b>	<b>11 493</b>
Variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(8 830)	8 496
(Augmentation) diminution des stocks	(10 375)	14 428
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(223)	113
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	8 982	13 218
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(16 838)	(6 436)
	<b>(10 913)</b>	<b>12 456</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Achat d'immobilisations	(190 478)	(102 676)
Produit de la disposition d'immobilisations	807	1 100
	<b>(189 671)</b>	<b>(101 576)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Apports reportés afférents aux immobilisations	190 478	102 676
Versement d'avantages autres que de retraite	(4 609)	(5 006)
Remboursement de capital sur la dette à long terme	(117)	(111)
	<b>185 752</b>	<b>97 559</b>
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(14 832)</b>	<b>8 439</b>
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>	<b>30 827</b>	<b>22 388</b>
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>15 995 \$</b>	<b>30 827 \$</b>
<b>Représenté par</b>		
Trésorerie	13 995 \$	28 827 \$
Trésorerie affectée (Note 3)	2 000	2 000
	<b>15 995 \$</b>	<b>30 827 \$</b>

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

### 1. Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland (la « Commission ») est un organisme de la Couronne qui relève du ministère des Transports. La Commission offre une variété de services, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, des services d'autocar ainsi que des services de remise à neuf et de réparation, principalement dans le nord de l'Ontario.

La Commission tire ses revenus de la fourniture de services de transport et de remise à neuf. Elle reçoit également des apports de fonctionnement annuels ainsi que des apports afférents aux immobilisations de la province de l'Ontario. La capacité de la Commission à maintenir la prestation de ses services et à remplir son mandat dépend des apports gouvernementaux continus qu'elle reçoit de la province.

Les états financiers consolidés comprennent les activités de la filiale en propriété exclusive Nipissing Central Railway Company, qui loue tous ses actifs à la Commission.

À titre d'organisme de la Couronne sans but lucratif de la province, la Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu. Cette exemption s'applique également à sa filiale en propriété exclusive. Par conséquent, les présents états financiers ne comportent aucune provision pour impôts.

---

### 2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers consolidés sont préparés selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. La Commission a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés reposent sur les principales méthodes comptables suivantes :

#### ***Base de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de Nipissing Central Railway Company, filiale en propriété exclusive. Les opérations et les soldes interentités ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### ***Débiteurs***

Les débiteurs sont évalués au coût après amortissement et présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses.

#### ***Charges payées d'avance***

Les charges payées d'avance comprennent les primes d'assurance, l'impôt municipal et les frais de technologie annuels. Elles sont comptabilisées au coût et imputées aux charges engagées dans les périodes au cours desquelles il est prévu qu'elles généreront des avantages.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

### 2. Principales méthodes comptables (*suite*)

#### **Stocks**

Les matériaux et les fournitures sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen pondéré. La Commission utilise les mêmes formules d'établissement du coût pour tous les stocks dont la nature et l'usage sont similaires. La Commission examine régulièrement la valeur des articles en stock et comptabilise les dépréciations et les sorties de bilans en fonction de son évaluation des stocks à rotation lente ou obsolètes. Quand la valeur de réalisation nette est inférieure à la valeur comptable, la valeur des stocks est réduite d'un montant correspondant à la baisse de valeur.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs.

Les durées de vie utile estimatives des principales catégories d'immobilisations s'établissent comme suit :

Terrain	Aucun amortissement
Infrastructures de transport	De 20 à 100 ans
Bâtiments	De 20 à 50 ans
Matériel roulant	De 10 à 40 ans
Matériel	De 3 à 40 ans

Aucun amortissement n'est prévu pour les actifs en cours de construction tant qu'ils ne sont pas mis en service.

#### **Dépréciation des immobilisations**

Les immobilisations faisant l'objet d'un amortissement sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation pourrait ne plus contribuer à la capacité de la Commission de fournir des services. La recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable aux flux de trésorerie futurs non actualisés estimatifs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimatifs, l'actif et tout apport reporté afférent aux immobilisations connexes sont réduits d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport à sa juste valeur. Lorsque des prix cotés sur le marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs actualisés à un taux proportionnel aux risques associés au recouvrement de l'actif en tant qu'estimation de la juste valeur.

#### **Comptabilisation des revenus**

La Commission comptabilise ses revenus conformément au chapitre SP 3400 des Normes comptables pour le secteur public. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus. Particulièrement, il distingue les revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) de ceux issus des opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie).

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

### 2. Principales méthodes comptables (*suite*)

#### *Comptabilisation des revenus (suite)*

##### Résumé des revenus comptabilisés par source

- i) Les **revenus tirés du transport** correspondent aux frais de chargement, au remorquage, à l'entreposage, à la surestaries, au porte-autos, aux services auxiliaires et aux suppléments. L'obligation de prestation est remplie et les revenus sont comptabilisés lorsque le trajet ferroviaire est effectué et que les marchandises ont été transportées.
- ii) Les **revenus provenant des passagers** correspondent aux ventes de titres, aux frais de bagage, aux règlements interréseaux ainsi qu'aux services d'affrètement et de transport de colis par autocar. Les revenus sont comptabilisés comme revenus reportés jusqu'à ce que le service de transport ait été fourni. L'obligation de prestation est remplie lorsque le trajet de train ou d'autocar est effectué.

Les **ventes à bord** de nourriture, de boisson et d'autres produits sont comptabilisées lorsque le client achète les biens et que le contrôle lui en est transféré.

Les **revenus d'autres sources provenant des passagers**, dont les frais de transaction, les frais de guichet, la location de casiers ainsi que les ventes des distributeurs automatiques, sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle le client achète les biens et où le contrôle lui en est transféré.

- iii) Les **revenus de remise à neuf et de réparation** correspondent aux travaux de réparation effectués sur les locomotives et les voitures de clients. Les revenus sont comptabilisés en fonction du pourcentage des coûts engagés par rapport aux coûts totaux du contrat. Lorsque la Commission prévoit que les coûts dépasseront les revenus tirés d'opérations avec obligations de prestation, elle les comptabilise immédiatement. Il arrive occasionnellement que les travaux soient assortis d'une garantie. Le cas échéant, la garantie est considérée comme une obligation de prestation distincte et est remplie à mesure que la période de garantie s'écoule.

- iv) **Autres revenus**

Les **revenus tirés de la location** correspondent aux contrats de location de locomotives, de wagons de marchandises ainsi que de terrains et de bâtiments desquels la Commission est bailleuse. Ces revenus sont comptabilisés sur une base mensuelle pendant la durée du contrat à mesure que le client reçoit et consomme les avantages que procure le service de location.

Les **revenus tirés de l'hôtellerie** proviennent de la location de chambres, des services de blanchisserie, des revenus accessoires et de la vente d'articles promotionnels. Les revenus tirés de la location de chambres sont comptabilisés à titre de revenus reportés jusqu'au séjour hôtelier. À ce moment, la Commission considère que l'obligation de prestation est remplie et que les revenus sont gagnés. Tous les revenus tirés de l'hôtellerie sont comptabilisés à titre de revenus lorsque le client achète les biens et les services et que le contrôle lui en est transféré.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

### 2. Principales méthodes comptables (*suite*)

#### *Comptabilisation des revenus (suite)*

##### v) **Apports**

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports :

Les apports non affectés sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si leurs montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée;

Les apports grevés d'une affectation externe qui sont liés aux charges de fonctionnement sont comptabilisés comme revenus lorsque les charges connexes sont engagées;

Les apports reportés afférents aux immobilisations correspondent au financement reçu pour l'acquisition d'immobilisations. Ces apports sont comptabilisés comme revenus dans la même période que l'amortissement des immobilisations connexes.

#### *Avantages sociaux futurs*

*Régimes de retraite* – Les employés admissibles de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires ainsi qu'à la convention de retraite. La Commission comptabilise sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires et à la convention de retraite, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, comme elle le ferait pour des régimes à cotisations déterminées.

La province de l'Ontario, qui est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires et de la convention de retraite, détermine les versements annuels de la Commission aux régimes et est responsable de s'assurer que les régimes de retraite sont financièrement viables. Les surplus ou passifs non capitalisés découlant d'une évaluation actuarielle en vertu de la loi ne constituent pas des actifs ou des obligations de la Commission. Par conséquent, les cotisations de la Commission sont comptabilisées comme s'il s'agissait de régimes de retraite à cotisations déterminées et comme si elles étaient passées en charges au cours de la période où elles sont exigibles.

*Régimes d'avantages autres que de retraite* – La Commission offre à ses employés des avantages postérieurs au départ à la retraite non liés aux régimes de retraite, tels que l'assurance vie de groupe, l'assurance maladie et l'assurance invalidité de longue durée, par l'entremise de régimes à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés selon une évaluation actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des hypothèses les plus probables. De plus, à titre d'employeur visé par l'annexe 2 en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « CSPAAT »), la Commission comptabilise les indemnités d'accidents du travail selon la méthode de la comptabilité d'exercice en utilisant les coûts déterminés au moyen de calculs actuariels.

Les charges comprennent les coûts des services courants, les intérêts et ajustements découlant de modifications apportées aux régimes, les changements aux hypothèses et les gains actuariels nets ou pertes actuarielles nettes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les employés rendent des services à la Commission.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

### **2. Principales méthodes comptables (suite)**

#### ***Conversion des devises***

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inclus dans le calcul de l'excédent des revenus sur les charges.

Le 1<sup>er</sup> avril 2021, la Commission a fait le choix irrévocable de comptabiliser tous les gains et pertes de change non réalisés découlant de tous les actifs ou passifs financiers directement à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net.

#### ***Estimations comptables***

La préparation de ces états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs ainsi qu'au titre des revenus et des charges pour l'exercice visé.

Les principaux éléments qui requièrent l'utilisation d'estimations par la direction sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs et des stocks, le passif au titre des sites contaminés, l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite. Par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure.

#### ***Instruments financiers***

La Commission classe ses instruments financiers comme étant évalués à la juste valeur ou au coût après amortissement. La méthode comptable pour chaque catégorie est la suivante :

##### ***Juste valeur***

Cette catégorie comprend la trésorerie et la trésorerie affectée, qui est initialement comptabilisée au coût et, ultérieurement, à la juste valeur.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

##### ***Coût après amortissement***

Cette catégorie comprend les débiteurs, les créditeurs et charges à payer ainsi que la dette à long terme. Ceux-ci sont d'abord comptabilisés au coût et, ultérieurement, au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur sur les actifs financiers, sauf pour les apports, qui sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

### **2. Principales méthodes comptables (suite)**

#### ***Instruments financiers (suite)***

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés comme étant évalués au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et cette réduction est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net.

#### ***Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations***

Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation juridique, pour la Commission, d'engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle, lorsque l'opération ou l'événement à l'origine du passif est survenu ou lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif est comptabilisé au montant qui correspond à la meilleure estimation des charges nécessaires à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date des états financiers consolidés. Ce passif est ensuite réexaminé chaque date de présentation de l'information financière et ajusté en fonction de l'écoulement du temps et de toute révision apportée à l'échéancier, au montant nécessaire pour régler l'obligation ou au taux d'actualisation. Lors de l'évaluation initiale d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle, un coût correspondant à la mise hors service de l'immobilisation est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en question si elle fait encore l'objet d'un usage productif. Ce coût est amorti sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle. Si l'immobilisation corporelle en question n'est pas comptabilisée ou ne fait plus l'objet d'un usage productif, les coûts liés à la mise hors service de l'immobilisation sont comptabilisés en charges.

#### ***Passif au titre des sites contaminés***

Un site contaminé est un site dans lequel la concentration de substances nocives dépasse les niveaux maximaux admissibles selon une norme environnementale. Les sites qui font actuellement l'objet d'un usage productif sont considérés comme des sites contaminés uniquement si un événement imprévu donne lieu à une contamination. Un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisé lorsque la Commission est directement responsable ou accepte la responsabilité de la contamination, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les activités, l'entretien et la surveillance après l'assainissement.

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

**3. Trésorerie affectée**

	2025	2024
Trésorerie grevée d'une affectation externe (Note 6)	<b>2 000 \$</b>	2 000 \$

**4. Immobilisations**

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
<b>Services ferroviaires</b>				
Terrain	2 594 \$	157 \$	2 437 \$	1 740 \$
Infrastructures de transport	723 365	216 161	507 204	470 155
Bâtiments	113 949	40 009	73 940	54 769
Équipements	52 423	26 239	26 184	22 057
Matériel roulant	111 710	62 725	48 985	47 691
Actifs en cours de construction <sup>i)</sup>	163 544	-	163 544	74 539
<b>Services d'autocar</b>				
Terrain	160	-	160	160
Bâtiments	12 447	1 686	10 761	4 893
Matériel roulant	26 126	15 094	11 032	13 390
Équipements	867	556	311	314
Actifs en cours de construction <sup>ii)</sup>	3 438	-	3 438	2 808
	<b>1 210 623 \$</b>	<b>362 627 \$</b>	<b>847 996 \$</b>	692 516 \$

i) Services ferroviaires – Les travaux en cours comprennent la modernisation des infrastructures de transport d'une valeur de 16 111 \$, achevée à environ 68 %; la réfection de bâtiments d'une valeur de 14 668 \$, achevée à 77 %; des projets liés à des équipements d'une valeur de 74 663 \$, achevés à environ 65 %; du matériel roulant, qui inclut la construction d'une nouvelle rame pour le Northlander, d'une valeur de 58 013 \$, achevée à environ 78 %; d'autres éléments d'une valeur de 89 \$ presque terminés à la fin de l'exercice.

ii) Services d'autocar – Les travaux en cours comprennent l'acquisition d'autocars d'une valeur de 3 377 \$, achevée à 95 %, et la réfection de bâtiments d'une valeur de 61 \$, achevée à 90 % à la fin de l'exercice.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

### 5. Avantages sociaux futurs

#### *Régimes de retraite*

Le Régime de retraite des fonctionnaires et la convention de retraite sont des régimes contributifs à prestations déterminées. Les membres du Régime de retraite des fonctionnaires reçoivent des prestations basées sur la durée des services et le salaire annuel moyen le plus élevé qu'ils ont gagné pendant cinq années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. Le Régime de retraite des fonctionnaires est financé par les cotisations des employeurs et des participants et par les revenus de placement de la Caisse de retraite des fonctionnaires. Les cotisations des participants et des employeurs sont remises à la Commission du Régime de retraite de l'Ontario. La portion de ces cotisations qui dépasse les limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada est transférée à la convention de retraite.

Les employés à temps plein de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires, régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. Les versements annuels de la Commission sont de 7 198 \$ (2024 – 5 831 \$) et ont été inclus dans les charges liées à la main-d'œuvre et aux avantages sociaux.

#### *Régimes d'avantages autres que de retraite*

La Commission offre à ses employés trois régimes d'avantages autres que de retraite dans le cadre desquels toutes les obligations au titre des prestations constituées et charges au titre des avantages sont déterminées par des actuaires indépendants, conformément aux pratiques actuarielles reconnues et aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. Les taux d'actualisation employés pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées ont été déterminés en fonction des rendements des obligations provinciales de l'Ontario correspondant à la durée des prestations.

La Commission effectue une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi, comme les assurances vie et soins de santé collectifs, tous les trois ans. La dernière évaluation a été réalisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 à partir de données datant du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La Commission réalise une évaluation actuarielle annuelle des avantages postérieurs à l'emploi, des prestations d'invalidité à long terme et du maintien de certains avantages à partir des résultats du 31 mars 2025.

La Commission effectue une évaluation actuarielle triennale des indemnités pour accidents du travail, qui sont administrées par la CSPAAT. La dernière évaluation a été réalisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les régimes d'avantages autres que de retraite de la Commission :

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

**5. Avantages sociaux futurs (suite)**

**Rapprochement entre l'obligation au titre des prestations constituées et le passif au titre des prestations constituées**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Obligation au titre des prestations constituées,</b> à la fin de l'exercice	<b>59 914 \$</b>	58 645 \$
Gain actuariel net non amorti	<b>21 929</b>	23 647
<b>Passif au titre des prestations constituées,</b> à la fin de l'exercice	<b>81 843 \$</b>	82 292 \$
<b>Passif au titre des prestations constituées,</b> au début de l'exercice	<b>82 292 \$</b>	85 935 \$
Charge liée aux prestations	<b>4 160</b>	1 363
Prestations versées	<b>(4 609)</b>	(5 006)
<b>Passif au titre des prestations constituées,</b> à la fin de l'exercice	<b>81 843 \$</b>	82 292 \$

**Composantes de la charge périodique nette liée aux prestations autres que de retraite**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Coût des services rendus</b>	<b>2 021 \$</b>	2 336 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	<b>2 436</b>	2 452
Amortissement et comptabilisation immédiate des gains actuariels nets	<b>(297)</b>	(3 425)
	<b>4 160 \$</b>	1 363 \$

**Hypothèses moyennes pondérées**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Taux d'actualisation – Avantages postérieurs au départ à la retraite	<b>4,00 %</b>	4,20 %
Taux d'actualisation – Avantages postérieurs à l'emploi	<b>3,60 %</b>	4,20 %
Taux d'actualisation – CSPAAT	<b>3,80 %</b>	4,20 %
Taux d'augmentation de la rémunération	<b>2,00 %</b>	2,00 %
Augmentations des coûts pour les soins médicaux	<b>5,60 %</b>	5,60 %
Augmentations des coûts pour les soins dentaires	<b>5,00 %</b>	5,00 %
Augmentations des coûts pour les soins de la vue	<b>0,00 %</b>	0,00 %

---

## Commission de transport Ontario Northland

### Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

#### 6. Apports reportés

Les apports reportés sont des fonds affectés reçus de la province qui ne doivent être utilisés que pour des dépenses futures précises. Au 31 mars 2025, le solde représente des fonds du ministère des Transports à utiliser comme réserve d'autoassurance conditionnellement à l'approbation de ce même ministère en cas de déraillement futur.

	2025	2024
Ministère des Transports	<b>2 000 \$</b>	2 000 \$

---

#### 7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les apports non amortis reçus du gouvernement pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé dans les revenus à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net aux mêmes taux que ceux qui sont utilisés pour amortir les immobilisations connexes.

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles non amortis s'établissent comme suit :

	2025	2024
<b>Solde</b> , au début de l'exercice	<b>626 002 \$</b>	549 436 \$
Apports de la province de l'Ontario (Note 11)	<b>189 062</b>	102 676
Apports de Transports Canada (Note 11)	<b>912</b>	-
Apports tirés des produits d'assurance	<b>504</b>	-
Amortissement imputé aux revenus	<b>(27 178)</b>	(25 303)
Mises hors service, transferts et ajustements	<b>(3 356)</b>	(807)
	<b>785 946 \$</b>	626 002 \$

---

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

**8. Dette à long terme**

	2025	2024
Emprunt auprès de l'Office ontarien de financement, portant intérêt au taux annuel de 4,90 %, remboursable par versements mensuels mixtes de capital et d'intérêts de 13 \$ pendant 25 ans à compter du 1er février 2006	<b>809 \$</b>	926 \$
Moins : tranche à court terme	<b>123</b>	117
Dette à long terme	<b>686 \$</b>	809 \$

Les intérêts sur la dette à long terme se sont élevés à 43 \$ (2024 – 48 \$).

Les remboursements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2025-2026	123 \$
2026-2027	129
2027-2028	135
2028-2029	142
2029-2030	149
Par la suite	131
	<b>809 \$</b>

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

**9. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations**

Les états financiers consolidés de la Commission comprennent une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations relative à des bâtiments loués ou détenus, à des réservoirs de carburant et à des sites d'élimination des déchets. Les coûts de mise hors service des immobilisations sont amortis selon la méthode linéaire. L'estimation du passif a été réalisée au moyen de la technique de la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 3 % (2024 – 4,1 %). Les dépenses futures estimatives non actualisées totales s'établissent à 2 627 \$ (2024 – 2 869 \$) et seront engagées au cours d'une période de dix ans. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de la valeur comptable totale du passif au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au début et à la fin de l'exercice :

	2025	2024
<b>Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations</b> , au début de l'exercice	<b>2 890 \$</b>	2 881 \$
Augmentation découlant de la charge de désactualisation	<b>86</b>	112
Variations des estimations	<b>40</b>	190
Autres révisions	<b>(43)</b>	(293)
	<b>2 973 \$</b>	2 890 \$

**10. Passif au titre des sites contaminés**

Le passif au titre des sites contaminés se compose de montants à engager relativement à une ancienne propriété de transbordement et d'anciens sites de télécommunication, relevés au cours d'exercices précédents. Les coûts estimatifs ont été établis par la direction avec le concours de cabinets d'ingénieurs-conseils en s'appuyant sur une expérience antérieure relative aux activités d'assainissement. Le passif au titre d'anciens sites de télécommunication comprend tous les coûts qui devraient être engagés pour ces propriétés, et aucun recouvrement n'est prévu. L'estimation du passif non actualisé s'élève à 715 \$ et a été réalisée au moyen de la technique de la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 3,6 % en 2025 (2024 – 4,0 %).

À la lumière des rapports de consultation obtenus au cours de l'exercice, les estimations concernant l'ancien site de transbordement ont été actualisées pour tenir compte du début des travaux d'assainissement, prévu à la fin de 2027. Ces estimations seront ensuite revues annuellement. L'estimation du passif non actualisé s'élève à 3 500 \$ et a été réalisée au moyen de la technique de la valeur actualisée nette selon un taux d'actualisation de 3,6 % en 2025 (2024 – 0 %).

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

**10. Passif au titre des sites contaminés (suite)**

La Commission détient plusieurs anciennes propriétés et droits de passage à Cobalt, où il existe un risque de contamination. On sait toutefois qu'un site présente effectivement une contamination dépassant le seuil acceptable. Les évaluations environnementales de site de phases I et II sont terminées et ont permis de cartographier les zones contaminées. La Commission établit actuellement l'étendue des travaux du plan d'assainissement, qui sera achevé au cours du prochain exercice. À l'heure actuelle, il est impossible de procéder à une estimation raisonnable des coûts liés à l'assainissement tant que le plan d'assainissement n'est pas achevé, que l'échéancier n'est pas connu et que les estimations ne sont pas confirmées. Par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Ancienne propriété de transbordement	<b>3 207 \$</b>	3 500 \$
Anciens sites de télécommunication	<b>592</b>	571
Passif au titre des sites contaminés	<b><u>3 799 \$</u></b>	<u>4 071 \$</u>

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

**11. Apports du gouvernement**

Aux termes d'un protocole d'entente conclu avec le ministre des Transports, la Commission a reçu des subventions de fonctionnement et de capital de la province de l'Ontario.

Les détails relatifs aux apports du gouvernement reçus pendant l'exercice figurent ci-dessous :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
<b>Ministère des Transports</b>		
Apports de fonctionnement	<b>89 161 \$</b>	59 582 \$
Apports afférents aux immobilisations	<b>189 062</b>	102 676
<b>Total des apports du ministère des Transports</b>	<b><u>278 223 \$</u></b>	<b><u>162 258 \$</u></b>
<b>Ministère du Développement et de la croissance économique du Nord – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario</b>	<b>- \$</b>	35 \$
<b>Transports Canada</b>		
Apports de fonctionnement – Opérations ferroviaires	<b>89 \$</b>	185 \$
Apports afférents aux immobilisations – Opérations ferroviaires	<b>912</b>	-
<b>Total des apports du gouvernement</b>	<b><u>279 224 \$</u></b>	<b><u>162 478 \$</u></b>
<b>En résumé :</b>		
Apports de fonctionnement	<b>89 250 \$</b>	59 802 \$
Apports liés aux immobilisations (Note 7)	<b>189 974</b>	102 676
<b>Total des apports du gouvernement</b>	<b><u>279 224 \$</u></b>	<b><u>162 478 \$</u></b>

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

### **12. Informations sectorielles à fournir**

La Commission est un organisme de la Couronne de la province de l'Ontario dont les activités sont diversifiées. Elle fournit une vaste gamme de services à ses clients de la région du Nord de l'Ontario, notamment des services de transport ferroviaire de marchandises et de passagers, des services d'autocar ainsi que des services de remise à neuf et de réparation. Des secteurs fonctionnels distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont précisées ci-après :

#### **Services ferroviaires**

Les services ferroviaires renvoient aux solutions de logistique et de transport ainsi qu'à l'expédition de quantités importantes de produits à destination et en provenance du Nord de l'Ontario.

#### **Services Polar Bear**

Les services Polar Bear se rapportent aux solutions de transport de passagers et de marchandises entre Cochrane et Moosonee.

#### **Services d'autocar**

Les services d'autocar fournissent des solutions d'expédition et de transport de passagers pour servir les collectivités du Nord de l'Ontario et du Manitoba.

#### **Services de remise à neuf et de réparation**

L'équipe de remise à neuf et de réparation a la responsabilité de réparer et de remettre en état le parc ferroviaire pour des clients en Amérique du Nord.

#### **Train Northlander**

Les montants présentés se rapportent aux charges de fonctionnement engagées dans le cadre de la planification et de la conception du nouveau train de passagers Northlander, qui assurera la liaison entre Timmins et Toronto.

#### **Administration**

Les montants présentés renvoient aux dépenses liées au fonctionnement de la Commission elle-même et ne peuvent être attribués à des secteurs en particulier. Ils englobent également certains services de location de biens immobiliers à des clients externes pour réduire les coûts totaux.

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

**12. Informations sectorielles à fournir (suite) (Note 20)**

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Train Northlander	Services d'autocar	Services de remise à neuf et de réparation	Administration (Note i))	Apports de fonctionnement du gouvernement provincial	Total  2025
Revenus	63 345 \$	9 380 \$	- \$	17 673 \$	35 835 \$	1 536 \$	- \$	127 769 \$
Apports du gouvernement	-	-	-	-	-	-	89 250	89 250
	63 345	9 380	-	17 673	35 835	1 536	89 250	217 019
Charges								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	33 148	17 880	1 655	12 949	15 614	18 294	-	99 540
Matériaux et pièces	16 594	5 300	-	5 566	15 501	992	-	43 953
Services	12 412	3 598	508	4 068	757	2 614	-	23 957
Charges administratives et autres charges	4 344	832	53	3 486	1 563	2 712	-	12 990
Fournitures et matériel	2 763	1 829	-	781	956	348	-	6 677
	69 261	29 439	2 216	26 850	34 391	24 960	-	187 117
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges avant les éléments suivants :	(5 916)	(20 059)	(2 216)	(9 177)	1 444	(23 424)	89 250	29 902
Déraillements (Note ii))	2 929	-	-	-	-	-	-	2 929
Stocks radiés (Note ii))	2	-	-	-	-	-	-	2
Coûts liés aux technologies de l'information	-	-	-	-	-	8 468	-	8 468
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	43	-	-	-	43
Gain sur la vente d'immobilisations	86	-	-	(86)	-	-	-	-
Gain de change (Note ii))	(451)	-	-	-	-	-	-	(451)
Ajustement lié aux sites contaminés	(272)	-	-	-	-	-	-	(272)
Coûts de construction réalisée par un tiers	-	-	2 500	-	-	-	-	2 500
Désactualisation relative à la mise hors service d'immobilisations	86	-	-	-	-	-	-	86
Avantages sociaux futurs (Note i))	558	511	44	305	392	2 350	-	4 160
Excédent (insuffisance) avant amortissement	(8 854)	(20 570)	(4 760)	(9 439)	1 052	(34 242)	89 250	12 437
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	13 659	9 996	31	2 705	-	787	-	27 178
Amortissement des immobilisations	(16 753)	(10 410)	(31)	(2 778)	-	(899)	-	(30 871)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges	(11 948) \$	(20 984) \$	(4 760) \$	(9 512) \$	1 052 \$	(34 354) \$	89 250 \$	8 744 \$

Note i) Les avantages sociaux futurs du personnel administratif comprennent un montant de 1 980 \$ qui correspond aux dépenses liées à l'invalidité de longue durée pour l'ensemble de l'organisme.

Note ii) Ces dépenses ont été regroupées avec les charges administratives et les autres charges à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net (Note 16).

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

**12. Informations sectorielles à fournir (suite) (Note 20)**

	Services ferroviaires	Services Polar Bear	Train Northlander	Services d'autocar	Services de remise à neuf et de réparation	Administration (Note i))	Apports de fonctionnement du gouvernement provincial	Total 2024
Revenus	59 041 \$	8 975 \$	- \$	17 387 \$	21 546 \$	1 535 \$	- \$	108 484 \$
Apports du gouvernement	-	-	-	-	-	-	59 802	59 802
	59 041	8 975	-	17 387	21 546	1 535	59 802	168 286
Charges								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	29 065	16 218	313	10 910	12 880	13 465	-	82 851
Matériaux et pièces	16 389	4 711	-	4 586	9 547	747	-	35 980
Services	9 672	2 150	12	3 141	338	3 150	-	18 463
Charges administratives et autres charges	1 138	1 523	79	3 011	1 545	2 253	-	9 549
Fournitures et matériel	2 667	1 576	-	739	102	309	-	5 393
	58 931	26 178	404	22 387	24 412	19 924	-	152 236
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux charges avant les éléments suivants :	110	(17 203)	(404)	(5 000)	(2 866)	(18 389)	59 802	16 050
Déraillements (Note ii))	43	-	-	-	-	-	-	43
Stocks radiés (Note ii))	1	-	-	-	-	-	-	1
Coûts liés aux technologies de l'information	-	-	-	-	-	4 836	-	4 836
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	48	-	-	-	48
Gain sur la vente d'immobilisations	(510)	-	-	(202)	-	(1)	-	(713)
Gain de change (Note ii))	(561)	-	-	-	-	-	-	(561)
Désactualisation relative à la mise hors service d'immobilisations	112	-	-	-	-	-	-	112
Avantages sociaux futurs (Note i))	16	8	-	6	4	1 329	-	1 363
Excédent (insuffisance) avant amortissement	1 009	(17 211)	(404)	(4 852)	(2 870)	(24 553)	59 802	10 921
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	10 568	11 361	-	2 562	-	812	-	25 303
Amortissement des immobilisations	(14 021)	(11 906)	-	(2 624)	-	(924)	-	(29 475)
	(2 444) \$	(17 756) \$	(404) \$	(4 914) \$	(2 870) \$	(24 665) \$	59 802 \$	6 749 \$

Note i) Les avantages sociaux futurs du personnel administratif comprennent un montant de 1 323 \$ qui correspond aux dépenses liées à l'invalidité de longue durée pour l'ensemble de l'organisme.

Note ii) Ces dépenses ont été regroupées avec les charges administratives et les autres charges à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net (Note 16).

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

### 13. Éventualités

Dans le cours normal des activités, diverses réclamations ont été déposées contre la Commission pour des dommages corporels, des dommages matériels, des poursuites en matière d'environnement et des questions concernant l'emploi. Les montants liés aux réclamations, qui n'ont pas encore été comptabilisés, ne peuvent être estimés à l'heure actuelle et, en tout état de cause, la Commission est d'avis que ces réclamations sont sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes par l'assurance après application de la franchise de 2 000 \$. Le cas échéant, le montant de la perte, une fois connu, serait imputé à l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net.

---

### 14. Engagements

i) La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués. Dans la mesure où des réclamations seraient effectivement présentées aux termes de ces ententes, la Commission constituerait une provision à leur égard. En raison de la nature de ces ententes, l'exposition au risque de paiements futurs pourrait être importante. Cependant, le montant lié à ce risque serait établi en fonction de mesures adoptées par la Commission qui n'ont pas encore été prises. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée à la date de clôture de l'exercice.

ii) Les paiements minimaux exigibles au titre des contrats de location-exploitation visant des biens immobiliers pour les cinq prochains exercices et par la suite se répartissent comme suit :

2026	625 \$
2027	533 \$
2028	515 \$
2029	508 \$
2030 et par la suite	508 \$

iii) La Commission s'est également engagée à investir environ 168 millions de dollars dans divers projets d'investissement et d'acquisition d'immobilisations au cours des trois prochains exercices.

---

### 15. Dépendance économique

i. Clients :

Dans l'ensemble, 67 % (2024 – 72 %) des revenus de la division des services ferroviaires proviennent de quatre clients importants.

ii. Province de l'Ontario :

La Commission génère des revenus grâce à ses services de transport ferroviaire et d'autocar ainsi qu'à ses services de remise à neuf et de réparation. De plus, la Commission reçoit des subventions de fonctionnement et de capital de la part du gouvernement provincial. La prestation continue des services de la Commission, l'élargissement de son offre et le respect de ses obligations sont tributaires des subventions récurrentes de la province de l'Ontario.

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

**16. Charges administratives et autres charges**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Assurance, impôt foncier et frais bancaires	3 550 \$	3 377 \$
Marketing, logiciels et licences	2 989	2 901
Déplacements, formations et autres charges <sup>i)</sup>	<u>8 659</u>	<u>2 754</u>
<b>Charges administratives et autres charges</b>	<b><u>15 198 \$</u></b>	<b><u>9 032 \$</u></b>

- i) Les autres charges englobent les charges liées aux déraillements de 2 929 \$ (2024 – 43 \$) et les créances douteuses de 2 955 \$ (2024 – 300 \$).
- 

**17. Information relative aux apparentés (Note 11)**

La Commission reçoit de la province de l'Ontario du financement destiné à soutenir ses investissements dans des immobilisations qui serviront à la prestation des services de transport actuels et futurs ainsi qu'une subvention de fonctionnement annuelle pour soutenir davantage la prestation des services.

Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par ces derniers.

Dans le cours normal de ses activités, la Commission fournit des services de remise à neuf des voitures de passagers à Metrolinx, organisme de la province de l'Ontario. L'état consolidé de la situation financière comprend un solde de débiteurs de 1 671 \$ (2024 – 1 991 \$) ainsi qu'un solde de revenus reportés de 16 399 \$ (2024 – 33 283 \$), et l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net comprend des revenus de 30 804 \$ (2024 – 16 800 \$) en lien avec le contrat conclu avec Metrolinx.

Voici les principaux contrats conclus par la Commission ainsi que les revenus de remise à neuf correspondants :

- Contrat de remise à neuf des voitures de train à étage de type II de Metrolinx, échéant le 21 février 2027, d'une valeur de 115 127 \$;
  - Contrat de remise à neuf des locomotives F59 de Metrolinx, échéant le 31 décembre 2026, d'une valeur de 18 935 \$;
  - Accord de principe avec Metrolinx pour la remise à neuf de 121 voitures à étage de types III et IV, d'une valeur approximative de 350 000 \$.
-

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

**18. Classement des instruments financiers**

Le tableau ci-dessous fournit des informations relatives au coût et à la juste valeur des instruments financiers par catégorie.

	<b>2025</b>		
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût après amortissement</b>	<b>Total</b>
Trésorerie	13 995 \$	- \$	13 995 \$
Trésorerie affectée	2 000	-	2 000
Débiteurs	-	42 521	42 521
Créditeurs et charges à payer	-	54 202	54 202
Dette à long terme	-	809	809
	<b>15 995 \$</b>	<b>97 532 \$</b>	<b>113 527 \$</b>
	<b>2024</b>		
	<b>Juste valeur</b>	<b>Coût après amortissement</b>	<b>Total</b>
Trésorerie	28 827 \$	- \$	28 827 \$
Trésorerie affectée	2 000	-	2 000
Débiteurs	-	33 691	33 691
Créditeurs et charges à payer	-	45 220	45 220
Dette à long terme	-	926	926
	<b>30 827 \$</b>	<b>79 837 \$</b>	<b>110 664 \$</b>

Les actifs financiers de la Commission comptabilisés à la juste valeur, y compris la trésorerie et la trésorerie affectée, sont classés au niveau 1 des évaluations de la juste valeur. Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024.

Les paragraphes suivants expliquent la différence entre ces niveaux en fonction du degré auquel la juste valeur est observable :

- Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 sont celles qui sont dérivées des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques utilisant le dernier cours du marché;
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont celles qui sont dérivées des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir les prix) ou indirectement (à savoir les dérivés des prix);
- Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 sont celles qui sont dérivées des méthodes d'évaluation faisant appel à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

### 19. Risques liés aux instruments financiers

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Commission si un débiteur n'effectue pas ses versements de capital et d'intérêts à l'échéance. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa trésorerie et de ses débiteurs. La Commission détient des comptes en trésorerie auprès de banques à charte fédérale qui sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En cas de manquement, les comptes en trésorerie de la Commission sont assurés jusqu'à un plafond de 400 000 \$ (2024 – 400 000 \$).

Les débiteurs sont constitués de montants à recevoir de clients et du gouvernement, ce qui comprend la province de l'Ontario et tout organisme provincial. Le risque de crédit est atténué par des processus d'approbation financière exécutés avant que le crédit ne soit accordé au client. La Commission évalue son exposition au risque de crédit selon le délai de règlement des montants. Une provision pour dépréciation est déterminée en fonction de l'expérience passée de la Commission en matière de recouvrement. Les montants non réglés à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

<b>31 mars 2025</b>	<b>En souffrance</b>				
	Total	Courant	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus
<b>Sommes à recevoir du gouvernement</b>	<b>23 096 \$</b>	<b>23 096 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Montants à recevoir des clients</b>	<b>22 379</b>	<b>11 994</b>	<b>3 394</b>	<b>1 234</b>	<b>5 757</b>
<b>Débiteurs bruts</b>	<b>45 475</b>	<b>35 090</b>	<b>3 394</b>	<b>1 234</b>	<b>5 757</b>
<b>Moins : provisions pour dépréciation</b>	<b>(2 954)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(2 954)</b>
<b>Débiteurs nets</b>	<b>42 521 \$</b>	<b>35 090 \$</b>	<b>3 394 \$</b>	<b>1 234 \$</b>	<b>2 803 \$</b>
<b>31 mars 2024</b>	<b>En souffrance</b>				
	Total	Courant	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus
Sommes à recevoir du gouvernement	18 069 \$	18 069 \$	- \$	- \$	- \$
Montants à recevoir des clients	15 922	8 846	2 990	1 074	3 012
Débiteurs bruts	33 991	26 915	2 990	1 074	3 012
Moins : provisions pour dépréciation	(300)	-	-	-	(300)
Débiteurs nets	33 691 \$	26 915 \$	2 990 \$	1 074 \$	2 712 \$

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition à ce risque et les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

---

# Commission de transport Ontario Northland

## Notes complémentaires aux états financiers consolidés

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2025

---

### 19. Risques liés aux instruments financiers (*suite*)

#### *Risque de marché*

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en fonction des facteurs de marché. Les facteurs de marché comprennent trois types de risques : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque lié aux actions.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition à ce risque et les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

#### *Risque de change*

Le risque de change renvoie aux activités de la Commission réalisées dans différentes devises et à la conversion des bénéfices non canadiens à différents moments lorsqu'il y a des fluctuations défavorables des taux de change. La Commission conserve un compte bancaire en dollars américains pour recevoir des paiements de clients et payer ses fournisseurs et autres opérateurs dans cette devise. Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition à ce risque et les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque de perte financière lorsque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Commission est exposée à ce risque en raison de sa dette à long terme portant intérêt.

Toutefois, il n'y aurait pas d'incidence sur la dette à long terme de la Commission, décrite à la Note 8, car le taux inhérent de la dette a été fixé.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition à ce risque et les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

#### *Risque lié aux actions*

Le risque lié aux actions renvoie à l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant de fluctuations sur les marchés de titres de capitaux propres. La Commission n'est pas exposée à ce risque.

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition à ce risque et les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne dispose pas de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières à l'échéance. La Commission atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues au moyen d'un budget rigoureux et en faisant des rapports périodiques à la province de l'Ontario.

---

**Commission de transport Ontario Northland**  
**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**  
(en milliers de dollars)

**Exercice terminé le 31 mars 2025**

---

**19. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)**

Le tableau ci-dessous établit les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers) :

	<b>2025</b>			
	<b>Dans les 6 mois</b>	<b>6 mois à 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Créditeurs et charges à payer	<b>54 202 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
Dette à long terme	<b>61</b>	<b>62</b>	<b>686</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>54 263 \$</b>	<b>62 \$</b>	<b>686 \$</b>	<b>- \$</b>

	<b>2024</b>			
	<b>Dans les 6 mois</b>	<b>6 mois à 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Créditeurs et charges à payer	45 220 \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme	58	59	679	130
<b>Total</b>	<b>45 278 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>679 \$</b>	<b>130 \$</b>

Il n'y a eu aucun changement important par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition à ce risque et les politiques, procédures et méthodes utilisées pour l'évaluer.

---

**20. Chiffres comparatifs**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés lorsque nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

---